



## SERVICE

# La Caf à vos côtés

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?  
Vous cherchez un moyen de garde pour réaliser vos démarches ?  
La Caf de la Vendée en partenariat avec Pôle emploi propose un dispositif  
pour répondre à votre besoin, le site internet « [Macigogne.fr](http://Macigogne.fr) ».



EN BREF

**PRIME D'ACTIVITÉ**

**Les données chiffrées en Vendée**

Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1er janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité.

Ainsi, au niveau départemental, **84 millions d'euros** ont été versés au titre de la prime d'activité en Vendée en 2019, **deux fois plus qu'en 2018**. Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité est passé de 27 252 en 2018 à 42 055 en 2019 soit une progression de **54 %**.

Le nombre d'allocataires total en Vendée en 2019 est de **119 636** soit une augmentation de **9 %**.



**MaCigogne.fr**

Le service de mise en relation des demandeurs d'emplois et des crèches

*Le site qu'il vous faut !*



INTERNET

**MaCigogne.fr : le service des parents demandeurs d'emplois**

**Un partenariat au service des parents**

Créé par Pôle emploi et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), MaCigogne.fr est un site internet de mise en relation des demandeurs d'emploi et des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Il permet de faciliter une démarche de retour à

l'emploi en proposant des places d'accueil occasionnelles pour les enfants de demandeurs d'emplois. Ce dispositif a été pensé afin de lever le frein au retour à l'emploi que peut constituer la garde d'enfant. Il permet d'apporter une solution rapide et accessible aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés pour faire garder leur(s)

enfant(s) durant leurs démarches de réinsertion professionnelle (entretien d'embauche, rendez-vous Pôle emploi, formation).

**Les modalités pour en bénéficier**

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les personnes inscrites comme demandeur d'emploi auprès de

Pôle emploi, ayant au moins un enfant de 0 à 3 ans et pouvant justifier de la nécessité d'une solution de garde ponctuelle (limitée à un maximum de 3 jours) dans le cadre de sa réinsertion.

Afin de savoir si votre territoire est couvert par ce service, rendez-vous sur MaCigogne.fr.

Retrouvez la vidéo explicative sur la chaîne Youtube de Pôle Emploi.

À SAVOIR | 🔍

**Comment ça marche ?**

- Créez votre compte sur le site « MaCigogne.fr » en vous munissant préalablement de votre numéro de demandeur d'emplois.
- Une fois l'inscription validée, sélectionnez les crèches qui vous intéressent
- Vos demandes de réservation sont ensuite automatiquement transmises aux établissements demandés.
- Vous recevez une réponse par mail au plus tard dans les 72h.



## PARTENARIAT

# France Services : une proximité renforcée !

Depuis janvier 2020, le paysage administratif a vu apparaître de nouvelles structures, les France Services. Elles remplacent les Maisons de services au public (Msap) et offrent proximité, guichet unique et qualité de services. Petit tour d'horizon !

## France services, c'est quoi ?

Par la volonté du président de la République, les France Services réunissent dans un même lieu plusieurs administrations et organismes institutionnels. C'était déjà le cas des Msap, mais la labellisation France Services, pour celles qui l'ont obtenue, impose des règles de fonctionnement et d'organisation plus rigoureuses. En un mot, une qualité de service beaucoup plus ambitieuse, à la hauteur des attentes des usagers.

Concrètement, les France Services doivent offrir un accueil d'au moins 5 jours par semaine avec une amplitude minimale de 24 heures hebdomadaires. Au minimum, deux agents polyvalents (1 pour les Msap) sont présents pour accueillir les usagers et les accompagner dans leurs démarches administratives pour 9 partenaires bien identifiés. Qu'il s'agisse de la Caf, de la Cnam, de la Carsat (retraite), de Pôle emploi, de la Msa, de la Poste, des Impôts, de la Justice ou du Ministère de l'intérieur, une assistance de premier niveau peut être apportée dans les France Services. Et si la réponse n'est pas possible, une orientation est prévue vers le partenaire concerné, par prise de rendez-vous ou contact direct.

Pour assurer cet accompagnement, les animateurs des France Services ont bénéficié d'une formation pour bien maîtriser les sites internet de chaque partenaire.

## Et en Vendée ?

6 structures France Services sont opérationnelles depuis janvier 2020 à : Chaillé-les-Marais, Chantonay,



la Châtaigneraie, Moutiers-les-Mauxfaits, Palluau et Pouzauges.

2 Msap continuent de fonctionner à Benet et Sainte-Hermine, elles sont en attente de leur labellisation France Services.

Et d'autres structures verront le jour d'ici fin 2021, l'objectif étant que chaque usager se trouve à moins de 30 minutes d'une structure France Services.

## Qu'est qui change pour la Caf ? Et pour les allocataires ?

Par le biais des France Services, la Caf développe son offre d'accueil. Les animateurs de ces structures sont régulièrement informés des évolutions et sont ainsi à même d'apporter les meilleures réponses aux usagers. Et pour les allocataires, c'est la possibilité d'accéder à une information et un accompagnement de qualité au plus près de leur domicile.